

LE CONTRAT DE PROFESSIO NNALISATIO N

Une réponse à vos
besoins de
compétences...

Un salarié en
alternance formé sur
votre culture
d'entreprise

Un contrat aidé pour
les salariés mineurs
ou majeurs

Une garantie de
réussite et
d'intégration dans
votre entreprise

Un accompagnement
individualisé de
l'ECOLE
SUPERIEURE
OCCITANE dans vos
démarches et
l'apprentissage de
votre salarié

CAMPUS D'ALBI
Adresse postale
Code postal, ville

CAMPUS DE NARBONNE
Ecole.narbonne.eso@gmail.com

DIMENSIONPRO ECOLE SUPERIEURE OCCITANE

*Centre de Formation à
taille humaine, nous
mettons notre expertise à
disposition de vos projets
professionnels !!!!!*



**LE CONTRAT DE
PROFESSIONNALISATION OU
L'EMPLOI INDIVIDUALISÉ.....**



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Depuis plus une décennie, les branches professionnelles sont visionnaires et investissent dans la professionnalisation de leurs salariés soit à l'embauche par le contrat de professionnalisation, soit par la formation continue des collaborateurs.

LES AVANTAGES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

- ✚ Un salarié formé en collaboration avec notre Centre de Formation
- ✚ Des compétences mobilisables rapidement
- ✚ Des aides à l'embauche selon l'âge et le cursus de votre salarié
- ✚ Des cotisations sociales allégées
- ✚ Un contrat de 6 à 24 mois renouvelable sous certaines conditions

LES AIDES DE L'ETAT

Le plan relance prévoit une aide de

- **5.000 euros pour un jeune de moins de 18 ans**
- **8.000 pour un salarié majeur**

Cette aide est versée SANS CONDITION aux entreprises de moins de 250 salariés

Vous voulez bénéficier de ces avantages ????

N'hésitez plus ! Ces aides peuvent être mobilisées jusqu'au 31 décembre 2020 inclus !!!

16 à 21 ANS	55% du SMIC
21 à 25 ans	70% du SMIC
+ 25 ans	100% SMIC ou 85% du minimum conventionnel de branche

DES EXONERATIONS DE CHARGES

En application de la Loi Fillon, exonération des cotisations sociales majorées pour un salarié de plus de 45 ans !!!

LES COUTS DE LA FORMATION

Le coût pédagogique (du Centre de Formation) pris en charge par l'OPCO ainsi que le coût de Tutorat !!!

DES AIDES CUMULABLES

Aides à l'embauche Pôle Emploi :
2.000 € pour les + 26 ans
2.000 € de majoration pour les + de 45 ans
Jusqu'à 9.000 € en 2 aides pour les travailleurs en situation de handicap et cumulable avec les aides AGEFIPH